

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
Ille et VilaineArrondissement de  
Fougères

Commune de Poilley

Compte - rendu Séance du 11/04/2024

<b>Date de la convocation</b>	
	04/04/2024
<b>Date d'affichage</b>	
	04/04/2024
<b>Nombre de membres</b>	
Afférents	Présents
10	6
<b>Vote</b>	
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention :	

L'an 2024 le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, rue du pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

**Présents** : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAËS Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, M BARBEDETTE Gérard, M. GUÉRIN Claude,

Excusé (s) : Mme BANNIER Anne ayant donné procuration à M. DEMAZEL Noël, Mme PAPAIL Marie-Cécile ayant donné procuration à Mme GERMAIN Jocelyne, M. ROBIDEL Anthony

Absent : M GAUTIER Denis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CARAES Bertrand

<b>Réf :</b>	20240411_01	<b>Délibération participation fonctionnement école sous contrat association 2024</b>
--------------	-------------	--

Monsieur le Maire Présente aux membres du conseil municipal pour l'année 2024, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI DES PORTES DE BRETAGNE regroupant les écoles de Poilley et Saint Georges de Reintembault).

Pour l'année 2023-2024

11 élèves de maternelle et 15 élèves de primaire (voir liste annexée à la présente délibération)

Le cout moyen départemental-forfait 2023 :

	Cout moyen départemental forfait 2023-2024	Nombre d'élèves	TOTAL
Elève de maternelle	1 466.00	11	16 126.00€
Elève de primaire	424.00	15	6 360.00 €
		<b>26</b>	<b>22 486.00 €</b>

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

Autorise le versement à L'OGEC des Portes de Bretagne d'un montant de 22 486.00 €

- 1er acompte 31 mai 2024 : 7 495.34 €
- 2-ème acompte 31 août 2024 : 7 495.33 €
- 3-ème versement et solde 30 octobre 2024 : 7 495.33€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

<b>Réf :</b>	20240411_02	<b>Délibération Contrat D'association Ecole Privée Financement De La Subvention A Caractère Social 2024</b>
--------------	-------------	---

Monsieur le Maire fait part de la demande de la directrice de l'école Saint Joseph de Poilley concernant la commune pour le financement de la subvention à caractère social pour les élèves domiciliés sur la commune de POILLEY et scolarisé sur le RPI DES PORTES DE BRETAGNE (Ecole de Poilley Mellé, St Georges de Reintembault). Monsieur le Maire rappelle que la commune est passée en contrat d'association à la rentrée scolaire 2012-2013.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents le conseil municipal décide :**

La prise en charge totale pour les enfants domiciliés à POILLEY sur l'ensemble du RPI des Portes de Bretagne :

- Repas à 2.00 €,
- Fournitures scolaires à 10.00 €

La somme nécessaire est inscrite au BP 2024. La commune de Poilley se réserve le droit de réétudier cette décision annuellement ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20240411_03	Délibération participation Communes de Poilley 2024_sirs
-------	-------------	--

Suite à la demande de Monsieur Bertrand CARAËS, Président du Syndicat, la participation de la commune adhérente au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire pour 2024 s'élève à 5 586.46 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le versement pour l'année 2024 :

- Poilley 5 586.46 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20240411_04	Délibération affectation du résultat de l'exercice 2023- Commune
-------	-------------	--

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur Noël DEMAZEL, Maire, après avoir examiné le compte administratif 2023 statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 54 192.86 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
	Résultat de fonctionnement
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
	C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé de + ou -)
	D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédé du signe + ou -)
	- 45.700.00 €
	Besoin de financement Excédent de financement (1)
Besoin de financement F.	= D. + E.
AFFECTATION =C. = G. + H.	54 192.86 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	26 000.00 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	28 192.86 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)	

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20240411_05	Délibération vote des taux 2024 - Commune
-------	-------------	---

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Lors de la commission de finance du 21 mars 2024, il a été décidé d'augmenter les taux des trois taxes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 5 %, la commune peut bénéficier de la majoration spéciale de taux de taxe d'habitation (TH) (art.151 Loi de finances pour 2024), le taux de TH reste inférieur à 75% au taux moyen de TH des communes du département N-1 (13,24%), et utiliser la majoration spéciale en franchise de la règle de lien **MAIS dans la limite de 5% de cette moyenne soit +0,883%**.

C'est-à-dire, pour la commune de Poilley  $11,36\% + 0,88\% = 12,24\%$

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,33 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **40,29 %**

Taxe d'habitation (TH) : **12,24 %**

**CHARGE** Monsieur le Maire

De notifier cette décision aux services préfectoraux

De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE		COMMUNE : 230 POILLEY		ARRONDISSEMENT : 35 FOUGERES		TRÉSORERIE OU SGC : SGC FOUGERES		N° 1259 COM (1)	TAUX	FDL	2024
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024											
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024											
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7				
Taxe foncière bâtie (TFB)	322 796	34,60	106,31	333 700	115 460	36,33	121,23				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	94 020	38,37	121,24	97 600	37 449	40,29	39,393				
Taxe d'habitation (TH)	46 372	10,82	62,01	44 100	4 772	12,24	5,388				
Colonisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>				
				Total	157 681		165 954				
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)				
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>				
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.											
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.			Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité  $165,954 = 1,052466$										
Taxe foncière non bâties (TFNB)											
Taxe d'habitation (TH)											
Colonisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)										
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024											
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total	11		
	24 558			4 559	0	0	-22 482	6 635			
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024											
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+ Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	= Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A RENNES Le 11 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, HUGUES BIED-CHARRETTON DIRECTEUR REG. DES FINANCES								
165 954	6 635	172 589	Le Pour la Préfecture, Le 11/04/2024 Pour la Commune, Noël DEMAZEL								

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Réf : 20240411\_06

## Délibération Vote Subventions 2024- Commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise le paiement des subventions suivantes :

			2024
1	Association des Chefs et amis des familles de Poilley	POILLEY	700.00 €
2	Union National des Combattants- Soldats de France	POILLEY	300.00 €
3	Comité des Fêtes	POILLEY	500.00 €
4	A.C.C.A. de Poilley	POILLEY	500.00 €
5	Club des Genêts d'Or	POILLEY	100.00 €
6	Comice agricole Société Agriculture	CANTON DE LOUVIGNE DU DESERT	400.00 €
7	Association Donneurs de sang	LOUVIGNE DU DESERT	100.00 €
8	OCCA du Pays de Louvigné	LOUVIGNE DU DESERT	400.00 €
9	ADMR	LOUVIGNE DU DESERT	400.00 €
10	Association des Maires d'Ille et Vilaine	RENNES	180.00 €
11	Association des Maires Ruraux	23 RUE DE BRETAGNE LE FERRE	144.00 €
12	Association Pain Contre le Faim	RENNES	100.00 €
13	Soins Palliatifs -ASP MANCHE	SAINT JAMES	150.00 €
14	Association Normandie Bretagne	CONB ST MARTIN DE LANDELLES (50)	50.00 €
15	Julien Maunoir	ST GEORGES 6 x 50.00	300.00 €
16	MFR	FOUGERES	100.00 €
17	JB Le Taillandier	FOUGERES	50.00 €
18	JA 35 ANIMATION	LOUVIGNE DU DESERT	400.00 €
19	ROUE LIBRE G. ROCHELLE	La BAZOUGE DU DESERT	50.00 €
20	LOUVI'GYM 4 x 25.00€	LOUVIGNE DU DESERT	100.00 €
21	L'outil en main	FOUGERES	50.00 €
22	Subvention diverses voyage scolaire (RPI St Joseph_College Jeanne d'Arc		700.00 €
		Total	5 774.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf : 20240411\_07

## Délibération location matériel illumination- Devis SARL NAIXIA

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise NAIXIA de St Manvieu Norrey, concernant le contrat de location sur 4 ans des décors des fêtes de fin d'année :

- Contrat de location sur 4 ans, avec option changement de décors possible 1 fois sur 4 ans : **1 320.00 € HT**  
Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte :
- Le Contrat de location sur 4 ans, avec option changement de décors possible 1 fois sur 4 ans pour un montant de 1 320.00 € HT
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis et le contrat.

Réf : 20240411\_08

## Délibération vote budget primitif 2024

Les membres du conseil municipal ont voté le Budget primitif 2024 de la Commune de Poilley qui s'équilibre comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	102 371,00	83 000,82
REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	45 700,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 65 070,18
	= Total de la section d'investissement (2)	148 071,00	148 071,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	328 710,00	300 517,14
REPORTS	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 28 192,86
	= Total de la section de fonctionnement (3)	328 710,00	328 710,00
		TOTAL DU BUDGET (4)	476 781,00
			476 781,00

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

**Réf : 20240411\_09 Délibération Devis signalisation voirie Panneaux et passages piétons**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis pour panneaux de signalisation et passages piétons, de la société Signaux Girod agence de Rennes à Saint Gilles et 4S Signalisation Marquage à Taden :

- Société Signaux Girod : 1 866.00 € TTC
- 4S Signalisation Marquage : 1 422.00 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de L'entreprise 4S Signalisation Marquage

**Réf : 20240411\_10 Délibération Devis Informatique**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de La société 7000 pro de Fougères et DIB Saint Rémy les Chevreuse concernant l'installation de matériel informatique et l'acquisition d'un portable, ainsi que d'un contrat de maintenance pour l'installation et le suivi des logiciels, ainsi qu'une extension pour la boite mail :

- |                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| • Matériel société DIB : | 2 178.95 TTC        |
| • Maintenance 7000 Pro : | 1 263.60 TTC        |
| • Mailinblack _ 7000 Pro | 237.60 TTC          |
| • Préparation 7000 pro   | <u>1 008.00 TTC</u> |
|                          | 4 688.15 TTC        |

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 7 000 Pro et DIB.

Réf : 20240411\_11

Délibération Convention maîtrise d'ouvrage et financement de l'étude de zonage de l'assainissement et des eaux pluviales  
Fougères Agglomération-commune de Poilley

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention entre la commune de Poilley et Fougères agglomération concernant la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'étude de zonage d'assainissement et des eaux pluviales. Le plan de financement concernant l'étude de zonage pluvial est le suivant :

Dépenses € HT*	Recettes € HT*	
Etude de zonage pluvial	4 220 € Subventions AESN 80%	4 032 €
Synthèse zonage pluvial	820 € <b>Autofinancement à reverser par la commune de Poilley : 20%</b>	<b>1 008 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 040 € TOTAL</b>	<b>5 040 €</b>

\*Fougères Agglomération récupère la TVA sur cette opération

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et financement de l'étude de zonage de l'assainissement et des eaux pluviales entre Fougères agglomération et la commune de Poilley

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

A Poilley, Le 16/05/2024

Le Maire

N. DEMAZEL

